

# L'ÉQUIPE :



Directrice : Latifa GHAZALI

Directeur médical : Dr Philippe SABATHIER

Équipe médicale : Dr Nicolas BOYER, Dr François LE BAS,  
Dr Philippe SABATHIER, Dr Thomas TRENIER



Assistante de coordination  
et assistant administratif

Christelle BARBOT

Sébastien MONTIER

Gestionnaires de  
parcours :

Vanessa GARNIER

Baptiste GAUTIER

Delphine SEMMER

Elisa THIEURMEL



## CONTACTS:

DAC en santé Sud Manche

3 bis Rue des jardins - 50220 Ducey - Les Chéris

02.33.70.70.45 - [www.dacsudmanche.fr](http://www.dacsudmanche.fr)

[assistante1@dacsudmanche.fr](mailto:assistante1@dacsudmanche.fr)



[dacsudmanche@normandie.mssante.fr](mailto:dacsudmanche@normandie.mssante.fr)



12/12/2023

# LE DAC EN SANTÉ SUD MANCHE

(DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION)

Le DAC en Santé Sud Manche est une association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Il est né au 01 juillet 2022 de la fusion des dispositifs MAIA et PTA



Informier

Orienter

Accompagner

Appuyer

Coordonner



## C'EST QUOI UN DAC ?

*Selon le Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes*

- Le DAC des parcours de santé complexes assure, dans le cadre de ses activités d'intérêt général, un service polyvalent à tout professionnel qui le sollicite afin d'offrir à la personne prise en charge une réponse globale et coordonnée quels que soient son âge, sa pathologie, son handicap ou sa situation.

- Les missions du DAC sont réalisées en concertation avec le médecin traitant.

- Le DAC participe à la coordination territoriale des acteurs notamment par l'analyse des besoins et la structuration du parcours de santé complexes, par l'appui aux pratiques interprofessionnelles et par le soutien aux initiatives des professionnels.

- La personne concernée par une prise en charge par le DAC est informée du recours au DAC afin qu'elle puisse exercer son droit d'opposition.

- Chaque DAC dispose d'un système d'information unique partagé entre les professionnels intervenant dans le dispositif. Il permet l'échange et le partage d'informations concernant une même personne prise en charge entre professionnels exerçant au sein du DAC et avec les professionnels tiers intervenant auprès de la personne dans l'équipe de soins.

- Le système d'information du DAC répond aux exigences de sécurité et d'interopérabilité prévues.

- Les missions du DAC sont assurées par une personne morale unique par territoire ayant conclu à ce titre un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'agence régionale de santé concernée.

## LES MISSIONS DU DAC :

### Informer et orienter :

Le Dispositif d'Appui à la coordination en Santé Sud Manche apporte de l'information aux professionnels de santé du territoire. Il permet d'aider à trouver les ressources existantes, à orienter et à mettre en réseau les divers intervenants dans les situations complexes ou dans les parcours de soins qui présentent des ruptures. Grâce à un numéro unique, le DAC en Santé Sud Manche peut être sollicité par tous les professionnels de santé et du médico social.

Le DAC en Santé Sud Manche n'a pas vocation à répondre directement aux personnes et aux aidants.

### Appuyer et accompagner :

Après analyse et concertation pluridisciplinaire, le DAC en Santé Sud Manche permet un suivi ou un soutien pour des personnes en situation de fragilité ou de complexité.

L'équipe d'assistantes et de gestionnaires de parcours, en lien avec le médecin traitant, peut permettre l'intervention d'équipes spécialisées ou de services externes, toujours dans l'optique du bien être du patient et en lien avec les professionnels déjà en place.

### Coordonner :

Le Directeur et les médecins du DAC participent à l'animation et à la concertation territoriale pour la structuration de l'offre de services, d'aide et de soins.

Ensemble, ils aident à la coordination de projets pour améliorer le parcours de santé et tendent à renforcer les liens avec les établissements de santé et médico sociaux, les équipes spécialisées des champs sanitaire social et médico social, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) Sud Manche et Mont-Saint-Michel et les praticiens du territoire.

Ils développent des actions de prévention et favorisent l'interconnaissance des acteurs.